

Conseil Municipal de la commune de Nanton

Compte rendu de la séance du 29 Mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt neuf du mois de mai, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h00 sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Secrétaire séance : Mme Pascale DEPOIL

Présents : BENAS Nathalie, DAUBY Véronique, COLAS Didier, DEPOIL Pascale, DUCROT VERDUN Jean Pierre, GARROT Cédric, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, LACHAUX Fabien, MARCHANDIAU Perrine, PROTAT Estelle

Absents : BIARD Romain, BOYEAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la création d'un poste de saisonnier. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 8 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

I) Admission en non-valeur des créances irrécouvrables en assainissement

M. Prabel nous a transmis une liste des créances non recouvertes en assainissement. Afin que le budget de l'assainissement soit au plus près de la réalité, il est proposé au Conseil Municipal d'éteindre les plus anciennes créances pour un montant de 1140,20 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'annulation des créances non recouvrées pour la somme de 1140,20 €.

II) Nouvelle composition du conseil communautaire

Le conseil communautaire doit se prononcer sur la répartition des délégués par communes pour le prochain mandat. La répartition de droit commun proposée est la même que l'actuelle, soit 2 conseillers communautaires pour la commune de Nanton. Madame le Maire liste le nombre de délégué par commune.

Le Conseil Municipal s'est prononcé à raison de 7 voix pour et 4 abstentions, en faveur de la répartition de droit commun, soit 2 conseillers communautaires pour la commune de Nanton.

III) Opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF

La fédération des communes forestières nous informe qu'à compter du 1er juillet 2019, l'ONF encaissera l'argent des ventes de bois, en lieu et place de la commune, et reversera ultérieurement l'argent à la commune. Cela retardera le paiement aux communes.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour l'opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la communes à raison de 9 voix pour et 2 abstentions.

IV) Transfert de la compétence EAU POTABLE / Assainissement

La compétence assainissement va être transférée à la communauté de communes au 1er janvier 2020, mais nous pouvons nous encore nous opposer au transfert de la compétence de l'eau potable gérée par nos syndicats, qui doit être effective au 1er janvier 2020 également.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour l'opposition au transfert de compétence de l'eau potable: 10 voix pour et 1 abstention.

Madame le Maire rapporte aux conseillers les différentes réunions qui ont eu lieu sur le sujet du transfert de l'assainissement à la communauté de Communes, qui font apparaître des grandes disparités entre les communes par rapport au prix actuel, futur, à la prise en charge du coût par les contribuables ou non, et aux investissements.

V) Modification du règlement de location des salles communales.

Un nouveau règlement pour la location des salles a été discuté.

Une convention d'occupation des lieux par les associations locales sera proposée afin que le règlement intérieur soit appliqué, même si la mise à disposition des lieux est gratuite.

VI) Création d'un poste de saisonnier

La commune emploiera un saisonnier pour le mois de juillet à raison de 24 heures par semaine afin de repeindre la cuisine du foyer rural et faire quelques travaux d'entretien dans le centre bourg.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

VII) Questions diverses

- Commission d'appel d'offre : l'ouverture des plis pour recruter les entreprises pour le projet d'aménagements et de liaisons douces aura lieu le 12 juin à 17 h. 3 titulaires et le Maire seront présents, les suppléants seront également convoqués.
- Réunion publique pour la coupure de l'éclairage public : la date du mardi 25 juin à 18 h 30 au Foyer Rural est retenue par le Conseil Municipal.
- Projet micro-crèche sur La Chapelle de Bragny : une réunion est organisée le mardi 18 juin à 20h pour présenter un dispositif itinérant en attendant une éventuelle micro-crèche.
- Cimetière : La commune poursuit son engagement pour un traitement sans produit phytosanitaire. Pour rappel, il sera végétalisé à l'automne 2019.
Suite à l'expression de quelques mécontentements concernant son entretien, une matinée citoyenne est prévue le 15 juin à partir de 9 h 30, une distribution de flyer auprès de la population est en cours.

Fin de séance : 21 h 40

